



Le Courrier des retraité·e·s 73

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECTION DE LA SAVOIE

Responsable : Jacqueline JOTHY

92 résidence Sainte Anne - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

mél.: fgr.fp73@gmail.com

Lettre n°61

Mars 2024

2024, une année charnière

Les élections européennes auront lieu le 9 juin. Il s'agit d'élire les **751** membres du Parlement de l'UE qui siègent à Strasbourg. Comme dans beaucoup de scrutins nationaux, le taux de participation ne cesse de diminuer en France.

Aux Européennes, la participation est passée de 60,7% en 1979 à 42,6% en 2014, avec un rebond lors de la dernière consultation avec 50,5%.

Pour le prochain scrutin, les partis populistes, nationalistes et xénophobes vont probablement progresser et **un vrai**

sursaut de participation des forces progressistes est donc absolument nécessaire

- pour peser sur les futurs choix économiques, sociaux et géostratégiques de l'UE,
- et pour ne pas offrir un marche-pied à l'extrême-droite en vue des futures élections dans notre pays.

Les élections présidentielles aux Etats-Unis : Donald Trump est directement concerné par huit affaires judiciaires dont quatre avec inculpation pour des affaires de mœurs, de dissimulation de capitaux au fisc, de recel de documents de la Maison Blanche et du rôle joué dans l'assaut du Capitole... Malgré tout cela, il sera, sauf décision de justice, le candidat des Républicains et peut-être le prochain président de la plus grande démocratie du monde. Donald Trump Président, ce serait le retour de la remise en cause des équilibres mondiaux : que deviendraient alors l'Ukraine et la Palestine voire le Proche-Orient, sans parler de Taïwan ou de la Corée du Sud, de plus en plus menacées ?

Gérard Fuchs

SOMMAIRE

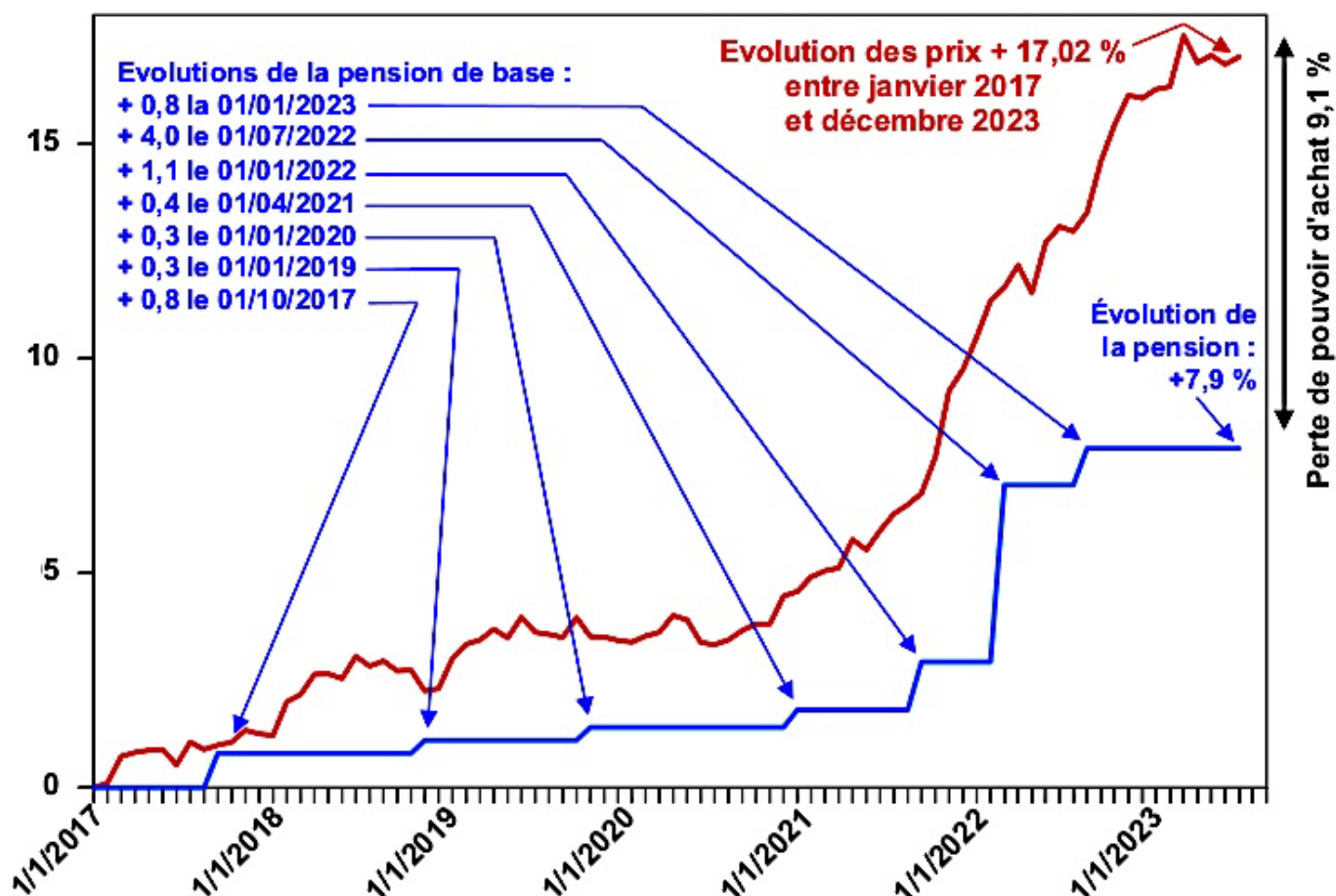
- p.1 Editorial
- p.2 Evolution en % de la pension • Témoignage
- p.3 Bilan financier • Enquête
- p.4 Services publics
- p.6 Lettre aux élus
- p.7 Témoignage
- p.8 Adhésion 2024

La réunion de printemps aura lieu à **9h** le jeudi **4 avril 2024**
(accueil à partir de **8h45**) à La Motte Servolex,
au Gymnase Pierre de Coubertin.

Elle sera suivie à midi d'un repas convivial au restaurant Valparc
de La Motte-Servolex, au prix de **30 €** par personne, boissons comprises.

Le repas est à régler **avant le 1er avril** en envoyant un chèque
de 30 € à l'ordre de **FGR-FP 73** au trésorier Michel Jabouille
907 rue Joseph et Humbert Richard - 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Evolution en % de la pension de base et des prix



Pendant ces sept dernières années, **la somme des pertes de pouvoir d'achat représente 2,8 mois de pension**. C'est comme si pendant cette période vous n'aviez pas perçu de pension pendant presque **trois mois** ! Pour les personnes ayant subi l'augmentation de 25% de la CSG en 2018, cette perte représente quatre mois de pension...

TÉMOIGNAGE

EMPREINTES DIGITALES

Vous avez 94 ans et une carte d'identité délivrée en 2000, avec laquelle on vous interdit l'accès au bureau de vote... (alors que vous avez **TOUJOURS** voté) ...sauf si vous avez un permis de conduire (que vous avez eu à 20 ans, donc encore bien plus ancien... et que vous avez égaré), ou une carte indiquant qu'il y a très, très longtemps, vous avez travaillé à la Préfecture.

Bref, vous préparez avec l'aide de votre nièce tout ce qu'il faut pour renouveler vos papiers, déposez votre demande... et venez finalement récupérer votre carte d'identité.

ET LÀ, IMPOSSIBLE DE VALIDER VOS EMPREINTES DIGITALES !!!

Il fait chaud, l'employée de l'Etat-Civil nettoie l'appareil, vous fait essuyer le bout de vos doigts, vous dit : « Appuyez, n'appuyez pas, levez-vous, ne mettez que l'index... ». Rien à faire : du rouge, que du rouge !

Au bout de vingt minutes d'efforts acharnés, l'employée appelle une personne en haut lieu qui, finalement, veut bien accepter un index orange et autorise l'employée à vous donner enfin votre carte. Mais elle va signaler votre cas... ?

Si vous êtes fichée, ce sera peut-être plus facile la prochaine fois !...

SITUATION FINANCIÈRE de la section FGR-FP de la Savoie au 10 février 2024

CHARGES

4 457,12 €

PRODUITS

4 261,90 €

C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	2 061,29 €
C2	COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	500,00 €
C3	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00 €
C4	RECRUTEMENT ADHÉRENTS ET COMMUNICATION	125,28 €
C5	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	163,71 €
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	712,60 €
C7	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fournitures, pt matériel)	232,38 €
C8	FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	0,00 €
C9	FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)	0,00 €
C10	FRAIS CONGRÈS NATIONAL	0,00 €
C11	ASSURANCE MAIF	201,20 €
C12	LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	0,00 €
C13	RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau) =P13	41,86 €
C14	FRAIS POUR ACTIONS (banderoles, chasubles, tracts...)	0,00 €
C15	AUTRES CHARGES – MOUVEMENTS INTERNES	0,00 €
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	418,80 €
C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	0,00 €

P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	3 004,50 €
P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	818,30 €
P3	CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00 €
P4	ABONNEMENTS REVUE	0,00 €
P5	INTERETS LIVRET EPARGNE	0,00 €
P6	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	0,00 €
P9	ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS STAGES)	0,00 €
P10	CONGRÈS NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC.)	0,00 €
P13	DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	59,20 €
P14	REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	0,00 €
P15	AUTRES PRODUITS – MOUVEMENTS INTERNES	0,00 €
P16	RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	379,90 €
P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	0,00 €

RÉSULTAT DE L' EXERCICE EN COURS

-195,22 €

SOLDES

Compte bancaire	10 515,58 €
Compte sur livret	0,00 €
espèces	0,00 €
Avoir des Sous-sections (au 01/01/2023)	0,00 €
Autre compte ou valeurs (à préciser, à détailler)	
Autres placements (bons, SICAV, etc.) à détailler	

DISPONIBILITÉ

10 515,58 €

ENQUÊTE SUR LE PASSAGE AU NUMÉRIQUE

Vous êtes seulement 10% à avoir répondu à notre questionnaire sur l'éventuel passage au numérique : nous vous rappelons donc que la Commission Exécutive de la FGR-FP 73 souhaite pouvoir vous informer mieux et plus rapidement (tracts, manifestations, etc.) et a besoin pour cela d'une **adresse électronique fiable** et de **votre autorisation**.

Nous vous demandons donc à nouveau – si vous ne l'avez pas déjà fait – et nous vous remercions de bien vouloir compléter ce petit formulaire, de le signer et de le **renvoyer avant le 1er avril à Jacqueline Jothy**, dont l'adresse figure en haut à gauche de la première page du bulletin :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

J'autorise la FGR-FP 73 à utiliser cette adresse électronique pour me contacter et diffuser toutes informations utiles. Je pourrai à tout moment et sur simple demande annuler cette autorisation.

SIGNATURE :

L'augmentation des coûts de réalisation et d'envoi de notre bulletin, qui paraît en principe deux fois par an, nous amène à vous proposer une diffusion par voie électronique, qui reste pour l'instant optionnelle. **Merci d'indiquer sous quelle forme vous souhaitez continuer à recevoir le Courrier des retraité·e·s 73 :**

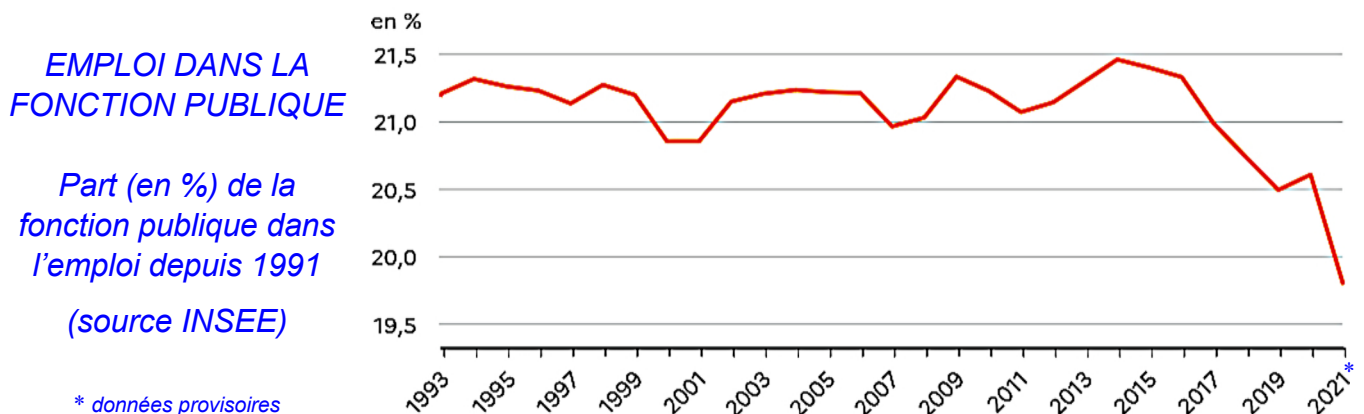
- ☐ je souhaite continuer à recevoir le Courrier **sous forme papier**
- ☐ je souhaite recevoir le Courrier **sous forme numérique** (fichier PDF)
- ☐ je souhaite recevoir le Courrier **sous les deux formes** (papier et fichier PDF)

SERVICES PUBLICS : pourquoi les défendre ?

Les services publics ont pour fonction de garantir l'égalité de traitement et rendre les meilleurs services à tous les citoyens. Le statut des fonctionnaires de la Fonction Publique leur garantissant l'emploi, l'évolution de leurs salaires suivant une grille indiciaire, et donc leur indépendance, permet un service de qualité.

La nécessité des services publics apparaît clairement lors de crises, sanitaires ou autres, impliquant une action forte de l'Etat pour réguler les problèmes.

Mais le manque de médecins, l'hôpital en difficulté, le manque de moyens de la Justice, l'Ecole malmenée, la mise en place à marche forcée du tout numérique, font que les services publics apparaissent bien dégradés aux yeux des Français !



Pourquoi cette dégradation ?

- **La baisse du nombre de fonctionnaires** est un thème récurrent chez les candidats aux élections présidentielles, avec cette idée de base : « *Les dépenses publiques sont un poids qui pèse sur l'économie et la société.* » Mais, dit Guillaume Duval, éditorialiste à Alternatives Economiques, « *plus une société se développe, plus elle a besoin de services publics de qualité dans l'éducation, la santé, l'environnement...* » ¹

Or, 10 500 postes de fonctionnaires ont été supprimés entre 2017 et 2022 ! ³

- **Les moyens ont augmenté, mais beaucoup moins que les besoins** ², alors que la vocation des services publics est de s'adapter aux besoins des citoyens et à l'évolution de la société ⁷ :

→ La révision générale des politiques publiques de 2007 a conduit aux **fusions** et aux **compressions des services publics**, ainsi qu'à des **transferts d'activités vers le privé**. ³

→ La loi de transformation de la Fonction Publique de 2019 a créé les contrats de projet et officialisé l'**embauche de contractuels** (pas de concours, pas de sécurité de l'emploi, pas de grille indiciaire...). Entre 2015 et 2019, le nombre de titulaires a baissé de 8% , tandis que le nombre de contractuels a augmenté de 20%. ³

→ En novembre 2023, Thomas Cazenave et Bruno Le Maire ont annoncé vouloir imposer une **réduction de 25% des surfaces immobilières** occupées par les administrations. Une circulaire publiée en février 2023 par Elisabeth Borne demande aux administrations de mesurer toutes les surfaces disponibles pour un travail en présentiel, les effectifs et les horaires des agents présents ou en télétravail, et à eux ensuite de se chercher un poste de travail dans les zones et les horaires prévus. ⁴

→ Comme le dit Willy Pelletier, co-coordonateur de la Fondation Copernic (cercle de réflexion critique à l'égard du libéralisme économique), « ***une "noblesse" nouvelle issue des grandes écoles est amenée à gérer ces services publics, en ayant pour seule boussole la rentabilité financière immédiate.*** » ⁵

Pour pallier le manque de moyens, ils recherchent les **économies budgétaires et proposent des réformes à moyens constants**. Pour la réussite de leurs carrières, ils passent du public au privé, et démontrent leurs capacités à "rentabiliser" le service public, sans se préoccuper des effets de leurs décisions sur les fonctionnaires et/ou le public ! De plus, souvent, la haute administration dirige l'action de l'Etat avec les tableaux fournis par... **des consultants...** payés très chers ! Les fonctionnaires de terrain doivent ensuite appliquer ces normes et règlements sur lesquels ils n'ont aucune prise. Près d'un quart du budget de l'Etat est sous-traité (chiffres du Ministère de l'Economie en 2019). ⁷⁻⁸

- Le secteur privé s'empare de ce qui est rentable : les actes chirurgicaux en ambulatoire (pour ce qui est de la santé), l'enseignement privé sous contrat et payant pour les familles les plus aisées (écoles qui bénéficient pratiquement des mêmes financements que les écoles publiques sans en avoir les obligations), etc.

Dans « L'Obs » du 12 octobre 2023, on apprend ainsi que, entre autres, l'ancienne directrice de l'Ecole Normale Supérieure lance une formation privée en 3 ans, niveau licence, intitulée « Atouts + » pour les déçus de Parcoursup, à 12 900 euros l'année... Autre exemple : un polytechnicien, ayant débuté dans la Fonction Publique, a quitté en 2017 le cabinet Iqvia, leader mondial du traitement des données de santé, pour revenir, à la demande d'Agnès Buzyn, mettre en place une plateforme informatique (Health Data Hub), regroupant la totalité des données de santé personnelles des Français, puis en 2019 il est retourné prendre la tête de Iqvia en France ! ⁸

Les Français confrontés à ces difficultés ont de moins en moins d'êtres humains vers qui se tourner. En 2021, 43% des services publics mesuraient leur "taux de décroché" (pourcentage qui compare le nombre d'appels téléphoniques traités au nombre total d'appels reçus) : seulement 16% d'entre eux atteignaient 85% ! ⁶

Le **Conseil d'Etat** alerte à son tour sur cette situation et prône une démarche de l'Etat allant vers les bénéficiaires potentiels, en associant aux "maisons France services" les administrations partenaires. ⁶

Or, la dégradation du service public est un facteur de montée des inégalités sociales. Pour vivre ensemble, les citoyens doivent être convaincus que la même considération et une même recherche de leurs droits sont appliquées à tous. Il est urgent de réhabiliter la Fonction Publique et de lui redonner toute sa place au service des citoyens !

Jacqueline

¹ « Pour », revue syndicale de la FSU, octobre 2020

² « Dauphiné Libéré », septembre 2023

³ « Le courrier du retraité », janvier 2022

⁴ « Pour », décembre 2023

⁵ « Pour retraités », novembre 2020

⁶ « Que Choisir », novembre 2023

⁷ « Le courrier du retraité », décembre 2023

⁸ « L'Obs », juin 2021



Chambéry, le 16 janvier 2024

Aux Sénateurs et députés de Savoie

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nos neuf organisations nationales représentant les retraité-e-s alertent depuis plusieurs années la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des 18 millions de retraités que compte ce pays.

Leur pouvoir d'achat est en berne depuis des années, du fait de revalorisations insuffisantes qui sont en décalage avec l'inflation et ne respectent pas l'obligation faite par le Code de la Sécurité Sociale de revaloriser les pensions selon l'indice INSEE. Nous avons calculé que selon les cas, **les retraités ont perdu**, dans la dernière décennie, **de deux à plus de trois mois de pension**.

Sur le plan sanitaire, la Covid 19 a lourdement frappé les personnes âgées qui se sont vu interdire les urgences et les a confinées chez elles ou dans leurs établissements de retraite, en dépit de leur état de santé et/ou de leur isolement parfois. La situation catastrophique des hôpitaux du pays et le coût de la santé **compliquent encore leur accès aux soins et à la santé**.

Et, d'une façon générale, **nous avons le sentiment d'une forme de mépris** à l'égard des anciens et des anciennes et de leur situation alors qu'ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle, qu'ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants et qu'ils représentent l'appoint indispensable de toutes les structures bénévoles et les institutions des collectivités territoriales.

Nos organisations ont suivi l'élaboration du Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale et au vu du déroulement actuel sont très inquiètes. Le vote d'un budget et tout particulièrement de celui de la Sécurité Sociale est, en principe, un acte majeur et un marqueur de la santé démocratique d'un pays. C'est le moment pour les élu-e-s de faire valoir les revendications et attentes de leurs électeurs. Or, la succession cadencée de **l'application de l'article 49-3 tant sur le PLF que le PLFSS** fait que ces budgets sont considérés comme adoptés bien que non votés. Cette pratique **nous interroge sur la solidité de la démocratie** quand, sur des actes aussi essentiels, les élus de la Nation ne sont pas consultés.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance du vote en 1ère lecture de **la proposition de loi « Bien vieillir »** présentée par la ministre des Solidarités, **pour la fin 2024**.

Nous prenons acte du vote de l'article 2 qui stipule : "Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaire pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement

et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre ces objectifs".

Bien évidemment, nous veillerons à ce que cet engagement, bien tardif au demeurant, soit appliqué dans les plus brefs délais, en particulier en termes de recrutement en nombre suffisant de personnels qualifiés permettant d'**assurer aux personnes âgées, en particulier dépendantes, des conditions de vie décentes.**

Mais, au-delà des promesses, il y a la réalité immédiate (nous sommes en 2024) et, pour nous, **les mesures contenues dans la loi « bien vieillir » et annoncées dans le PLFSS 2024 sont notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation dramatique actuelle.**

Nos organisations ont décidé d'une campagne nationale et locale d'information et de contact avec les élu-e-s.

Dans cette optique nous souhaitons vous rencontrer afin de connaître vos positions sur ces questions.

Dans l'attente de votre proposition de date, veuillez agréer, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur l'assurance de nos sincères salutations.

signataires : Solidaires – UNSA – FSU – FGR – CGT-FO

TÉMOIGNAGE

BRÈVE PLONGÉE D'UN PATIENT DANS UN HÔPITAL PUBLIC - Janvier 2024

A l'accueil, prendre un ticket (savoir lire et comprendre),

Essayer de trouver une chaise disponible,

Attendre,

Essayer de lire l'écran tout en haut, où une lumière se reflète, pour savoir si c'est votre tour, et quel bureau va vous accueillir. La personne qui établit le dossier, fonctionnaire : « Ce n'est rien cet après-midi, ce matin 90 personnes attendaient. J'ai dit à ma jeune collègue de ne pas stresser, on fait ce qu'on peut, le service public n'est plus ce qu'il était ! »

Dans la chambre, pas de couverture. « Ah, on n'en a plus, je vais voir dans les autres services si j'en trouve une ! » dit l'aide-soignant sollicité. Victoire !...

Le soir, après 22h, départ pour un scanner impromptu à travers des sous-sols glauques et pluvieux par moments. Attente, scanner, attente... « Vous allez attendre le brancardier, car nous sommes en sous-effectifs, les personnes embauchées ne sont pas titularisées, et partent ! » dit le technicien.

Ensuite, pas de chemise d'hôpital, les draps ne peuvent être changés qu'une fois par semaine. C'est une société privée qui fait le ménage, et **le patient** ne sait pas à qui demander du papier WC ou un autre sac poubelle papier à accrocher à sa table roulante...

Un manque de moyens criant, beaucoup de temps perdu, d'insatisfaction et de mal-être, aussi bien pour les personnels que pour **les patients** !

COMMENT ADHÉRER À LA FGR-FP

Trois possibilités sont offertes aux retraité·e·s des trois Fonctions Publiques :

1) Vous êtes syndiqué·e à un **syndicat adhérent à la FGR** (SNUIPP, SNES, ...) : vous n'avez rien à faire. C'est votre syndicat qui fait le nécessaire.

2) Vous êtes syndiqué·e au **SE-UNSA**. Dans ce cas, il vous faut adhérer à l'**ARFEN** (*Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale*) pour la modique somme de **15 €**, à régler par chèque libellé à l'ordre de l'**ARFEN** et adressé à **Denise Jabouille** (*voir cadre bleu ci-dessous à compléter*).

3) Si vous n'êtes pas dans les deux cas précédents, alors vous pouvez **adhérer directement**. Comment procéder ?

Regardez bien votre **pension brute**, avant impôts, et notez le montant de votre cotisation à l'aide du tableau ci-dessous, puis envoyez votre chèque libellé à l'ordre de la **FGR 73** en l'adressant à **Michel Jabouille** (*voir cadre rouge ci-dessous à compléter*).

	Montant de la pension mensuelle brute	Montant de la cotisation annuelle	Montant de la pension mensuelle brute	Montant de la cotisation annuelle
20	moins de 1101 EUR	19,40 EUR	entre 1611 et 1840 EUR	45,00 EUR
22	entre 1101 et 1270 EUR	27,10 EUR	entre 1841 et 2080 EUR	53,00 EUR
44	entre 1271 et 1390 EUR	32,20 EUR	entre 2081 et 2880 EUR	59,80 EUR
	entre 1391 et 1610 EUR	40,50 EUR	plus de 2880 EUR	70,10 EUR

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'adhérent(e)...

ASSOCIATION DES RETRAITÉS FONCTIONNAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (ARFEN)
NOM :
Prénom :
Année de naissance :
Adresse électronique :
Adresse postale :
Je déclare adhérer à l'Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale (ARFEN). <u>Montant de la cotisation 2024 : 15 €</u>
Chèque à l'ordre de l' ARFEN , à adresser à : Denise JABOUILLE 907 rue Joseph et Humbert RICHARD 73290 LA MOTTE SERVOLEX

FGR 73 ADHÉRENT·E DIRECT·E
NOM :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Adresse électronique :
Corps d'origine :
Demande à adhérer à la FGR.
Fait à le
Signature :
Chèque à l'ordre de FGR 73 , à adresser à : Michel JABOUILLE 907 rue Joseph et Humbert RICHARD 73290 LA MOTTE SERVOLEX